



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT À LA BASE,  
DE L'ARTISANAT ET DE LA JEUNESSE



PROJET D'APPUI À L'EMPLOYABILITÉ ET À L'INSERTION  
DES JEUNES DANS LES SECTEURS PORTEURS

GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT



Projet N° : P-TG-IZ0-002

Don N° : 2100155030917 FAD

## SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE QUALITÉ

### AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTERETS (SERVICES DE CONSULTANTS-INDIVIDUEL)

AMI N° 012/19/MDBAJ/CAB/DJ/PAEIJ-SP

1. Le Gouvernement de la République Togolaise, représenté par le Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, a reçu un don du Fonds Africain de Développement (FAD) de la Banque Africaine de Développement (BAD) en vue de financer le coût du Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP), et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat de prestation de services du consultant individuel chargé de l'accompagnement à la démarche qualité.
2. La présente manifestation est faite pour établir une liste de Consultants Individuels susceptibles de faire des propositions de services pour l'accompagnement des entreprises accompagnées par le PAEIJ-SP à la démarche qualité. Le Consultant aura pour tâches principales de :
  - a) établir un état des lieux de l'application de la démarche qualité au sein des entreprises accompagnées par le PAEIJ-SP ;
  - b) identifier et faire valider les besoins en renforcement de capacité sur la démarche qualité
  - c) identifier et faire valider les produits phares actuels ou potentiels des PME sur lesquels devra s'appliquer la démarche qualité ;
  - d) élaborer et faire valider les procédés technologiques améliorés d'obtention de chaque produit ;
  - e) rédiger au profit des PME un Guide de Bonnes pratiques d'hygiène et d'obtention des différents produits des chaînes de valeurs ;
  - f) élaborer des modules de formation sur la base des guides de bonnes pratiques élaborés et d'obtention des différents produits des chaînes de valeurs et le référentiel HACCP ;
  - g) former les acteurs ;
  - h) Etablir le mécanisme opérationnel de suivi et de contrôle de qualité pour chaque produit ;
  - i) accompagner les acteurs dans l'application des connaissances acquises.

3. La Ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat et de la Jeunesse, à travers l'Unité de Gestion du PAEIJ-SP, invite par la présente, les consultants individuels intéressés et justifiant de compétences en rapport avec la mission, à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.) notamment : - un diplôme universitaire (minimum BAC + 5) dans les domaines de l'industrie agro-alimentaire, de la réglementation et des normes sur les qualité des produits agro-alimentaires et autres domaines pertinents pour l'objet de la mission ; - une expérience professionnelle minimum de 5 ans dans l'accompagnement des entreprises agroalimentaires ; - des connaissances sur les normes du Codex Alimentarius et de l'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC et le HACCP ; - une expérience dans la mise en œuvre des bonnes pratiques d'hygiène et d'obtention des produits dans les industries agroalimentaires ; - une expérience dans l'élaboration de guide de bonnes pratiques et de modules de formation ; - une bonne aptitude à communiquer et à travailler en équipe ; - la maîtrise du français.
4. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition Mai 2008, révisées en Juillet 2012 qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La méthode de sélection basée sur la qualification du Consultant Individuel sera utilisée. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de le retenir pour la suite du processus.
5. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux de 7h00 à 17h30, heure locale. Les termes de référence de cette mission sont disponibles et peuvent être retirés (voir adresse ci-dessous) ou envoyés par e-mail aux consultants intéressés, à leur demande. Les critères d'évaluation des manifestations d'intérêts sont décrits ci-dessous :
  - Qualifications/Formation : 20 points
  - Profil général ou qualifications générales : 25 points
  - Expériences spécifiques par rapport aux missions décrites dans les TdRs : 55 points
6. Les expressions d'intérêts devront inclure une lettre de soumission ou de motivation, un C.V. actualisé et signé, copies des diplômes et attestations ainsi que les documents et ou pièces citées plus haut au point 2 devront être déposées sous plis fermé ou transmis par courriel à l'adresse, mentionnée ci-dessous au plus tard le 14 août 2019 à 10 heures 00 min, heure locale et porter expressément la mention :

**« MANIFESTATION D'INTERETS POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA DEMARCHE QUALITE ».**

**Adresse :**

A L'attention de Monsieur la Personne Responsable des Marchés Publics  
Au Secrétariat de la PRMP, Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat et de la  
Jeunesse,

Villa N° 37 de la Cité OUA, porte N° 302, BP. 1299 Lomé, Téléphone : 22 61 07 40/23 38 63 55,  
Email : paeijsptogo@gmail.com

Fait à Lomé, le 26 JUIL 2019

La Personne Responsable des Marchés Publics

